

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX LE QUATRE FEVRIER (04/02/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLANT, Adjoints, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, , **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES: M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHE (représenté par Mme CASTRO), M Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH)

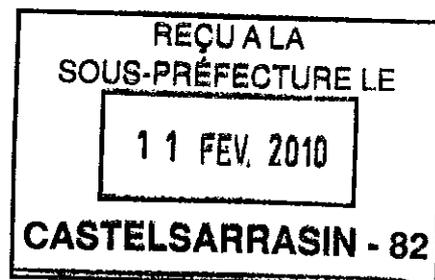
Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Etaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Gérard VALLES, M. Guy ROQUEFORT M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.  
M. Roquefort prend place au sein de l'assemblée

**N°06-04-02-2010**

SUBVENTION – Association la bobine– demande d'avance  
Rapporteur : M BOUSQUET



**Vu** la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2009 portant convention de partenariat entre la commune de Moissac, le Cinéma le Concorde et l'association La Bobine,

**Considérant** la demande en date du 27 janvier 2010 de l'association La Bobine

**Considérant** l'intérêt général du développement du cinéma d'auteur en milieu rural,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

**APPROUVE** le versement d'une avance de 2 300 euros à l'association La Bobine sur la subvention 2010 à venir.



Pour copie conforme  
Moissac le 08 Février 2010

Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :